TRANSMIS LE 16/05/2025
REÇU LE 16/05/2025
AFFICHÉ LE
NOTIFIÉ LE 19/05/2025
PUBLIÉ LE 19/05/2025
EXÉCUTOIRE LE 19/05/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

2025/...

FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Direction Politique de la Ville
Service Maisons de proximité
XM/MCG

DÉCISION N°25-120

PORTANT SUR UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA PROTECTION CIVILE DU VAL-D'OISE ET LA VILLE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE RELATIVE À LA MISE EN PLACE D'UN POSTE DE SECOURS DANS LE CADRE DU CINÉMA DE PLEIN AIR DU VENDREDI 9 MAI

Le Maire de la commune de Franconville-la-Garenne,

VU l'élection du Maire en date du 26 mai 2020,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2022, relative à la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire, dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique en son article 2122-8,

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en place un dispositif prévisionnel de secours dans le cadre du cinéma de plein air organisé au sein du parc de la Mairie le vendredi 9 mai 2025,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer une convention avec « LA PROTECTION CIVILE DU VAL-D'OISE » pour fixer les conditions de cette action,

CONSIDÉRANT que le montant de cette prestation est fixé à **384,50 € NETS** (trois cent quatre-vingt-quatre euros et cinquante centimes nets), la Protection civile du Val-d'Oise n'étant pas assujettie à la TVA, ce montant inclut les frais de transport et sera réglé par mandat administratif sur présentation de la facture et d'un RIB.

DÉCIDE

Article 1 - De signer une convention avec « LA PROTECTION CIVILE DU VAL-D'OISE », représentée par Monsieur François-Xavier VOLOT-DELAUNAY, Président, dont le siège est situé 95, rue du Mail 95310 SAINT-OUEN-L'AUMONE, pour la mise en place d'un poste de secours.

Décision n° 25-120

Article 2 - Que cette convention est conclue à compter de sa notification pour le cinéma de plein air du **vendredi 9 mai de 21h30 à 23h45**.

Article 3 - Que cette convention prévoit une dépense d'un montant maximum de **384,50 € NETS** (trois cent quatre-vingt-quatre euros et cinquante centimes nets).

Article 4 - Dit que la dépense sera imputée au budget de la Ville.

Article 5 - La présente décision prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de l'affichage en mairie et/ou de sa notification et sera transcrite sur le registre des Délibérations.

Article 6 - En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 7 - Le Maire et/ou le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Décision.

Fait à Franconville-la-Garenne, le 2/05/2025

Xavier MELKI

Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France

MAIRIE de FRANCONVILLE-la-GARENNE (Val d'Oise)

Caractère Exécutoire
le 19 mai 2025
Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire

Monsieur Alain Verbrugghe

Acte à classer

DEC25-120

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	**> AR reçu <**	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-05-16T11-01-11.00 (MI261209278)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20250502-DEC25-120-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

PORTANT SUR UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA PROTECTION CIVILE DU VAL-D'OISE ET LA VILLE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE RELATIVE À LA MISE EN PLACE D'UN POSTE DE SECOURS DANS LE CADRE DU CINÉMA DE PLEIN AIR DU VENDREDI 9 MAI 2025..

CERTIFIÉ - Certifié Conforme

Date de décision : 02/05/2025

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : DEC 25-120 PDV.PDF **Multicanal :** Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé	Date **16/05/25** à **11:01**	Par SADEQ Fatiha
Transmis	Date **16/05/25** à **11:01**	Par SADEQ Fatiha
Accusé de réception	Date **16/05/25** à **11:06**	